

06 Mar 2023 -15:41

La Régie des Bâtiments travaille à diminuer l'empreinte énergétique du Palais Royal de Bruxelles !

Ce 6 mars 2023, la Régie des Bâtiments a officiellement commencé les travaux de rénovation des façades du Palais Royal de Bruxelles.

Ils consisteront au nettoyage et à la restauration de la façade, des balustrades et des escaliers en pierre, mais également des murs de jardins, des grilles et des clôtures.

Les menuiseries extérieures seront également restaurées - ou remplacées selon les cas - et dotées d'un vitrage thermo-isolants pour une meilleure isolation. Au total, il s'agit de plus de 700 fenêtres et 2800 m<sup>2</sup> de menuiserie.

Ces travaux devraient durer environ 1 an et demi et coûter quelque 6 millions d'euros.

Ils se dérouleront en deux phases consécutives afin de maintenir un accès aisé au palais. La première concernera les façades du côté gauche du palais (quand on y fait face) et du bâtiment central. Les travaux de la partie droite de la façade seront, quant à eux, exécutés, au cours de la seconde phase.

Depuis le lundi 27 février 2023, l'installation des échafaudages a déjà commencé et durera entre 2 et 3 semaines. Une bâche avec un visuel sera ensuite déployée pour protéger le chantier tout au long des travaux.

Mathieu Michel, secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments : « *Nous devons être fiers de notre patrimoine. Le Palais Royal, comme le Palais de Justice de Bruxelles, est un symbole de notre pays. Restaurer les façades est indispensable pour lui rendre sa splendeur. Dans le même temps, nous restaurons 700 châssis avec pour objectif de réduire notre consommation de 20%. Il s'agit donc d'un projet autant énergétique qu'esthétique.* »

## Rénovation de la chaufferie

La Régie des Bâtiments travaille également à rendre plus efficace l'installation de chauffage du Palais Royal à Bruxelles.

L'objectif du projet est de réduire l'émission de CO<sub>2</sub> et de diminuer de 20 % la consommation d'énergie du Palais Royal.

Ici encore, les travaux sont réalisés par phases, étalées sur plusieurs années afin de toujours garantir la production de chaleur en saison de chauffe.

En 2019-2020, la Régie des Bâtiments a commencé par effectuer différentes études afin de déterminer les meilleures mesures à prendre. Pour les besoins de ces études, un compteur énergétique a été installé

dans la chaufferie.

Durant les saisons de chauffe 2020 - 2021, elle a analysé les relevés du compteur énergétique de façon à disposer de données de consommations précises et de déterminer la puissance de la future chaufferie.

En 2022, les conduites de chauffage en caniveau ont été remplacées entre la chaufferie et le bâtiment principal.

En 2023, la Régie des Bâtiments programme d'entamer le désamiantage dans les sous-sols et de réaliser l'aménagement de la cabine à gaz.

Durant les périodes estivales 2024 et 2025, elle se chargera du remplacement des circuits principaux de chauffage.

Enfin, en 2025, elle prévoit de rénover la chaufferie et les différentes sous-stations.

Régie des Bâtiments  
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 65 11  
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght  
Porte-parole  
+32 (0)470 13 10 74  
[press@buildingsagency.be](mailto:press@buildingsagency.be)